

Questions orales

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, j'ai de fait discuté de cette question avec le président des postes, et je croyais qu'il avait communiqué sa réponse directement à l'honorable député. Je vais donc vérifier si cela n'a pas été fait, et je verrai à donner une réponse dans les plus brefs délais à l'honorable député.

[Traduction]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA DÉCISION

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, je n'ai pas demandé au ministre de me dire s'il pensait que le président de la Société canadienne des postes m'avait envoyé une réponse. Je lui ai demandé quelle réponse il a obtenue du président de la Société canadienne des postes lorsqu'il s'est entretenu de cette affaire avec lui, ainsi qu'il l'avait promis le 1^{er} mars? Je demande encore une fois si on a pris une décision et si on a diffusé une directive modifiée en conséquence?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, c'est une question de régie interne de la nouvelle Société canadienne des postes. Je vérifierai et apporterai une réponse à l'honorable député.

* * *

[Traduction]

L'ÉCONOMIE

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui, à l'instar du ministre de la Justice, vient de dire qu'il va accepter mes conseils en matière de politique économique.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Dans ce cas, le ministre peut-il nous dire quand il envisage de proposer un crédit d'impôt à l'énergie, un crédit d'impôt hypothécaire, de relancer l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise et de retirer le budget de novembre?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le très honorable chef de l'opposition a mal compris ma réponse. Loin d'approuver sa politique économique, j'ai dit partager d'une certaine façon une opinion qu'il a exprimée dernièrement, sauf erreur, lorsqu'il a dit qu'à son avis, certains sondages ne veulent rien dire. Je suis du même avis que lui à ce sujet, mais pour sa politique économique, c'est une toute autre affaire.

ON DEMANDE DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le ministre des Finances, en sa qualité de vice-premier ministre, voudrait-il donner aux Canadiens l'occasion de choisir entre sa politique économique et la mienne?

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, nous leur avons donné cette occasion et je crois que le chef de l'opposition ne nous l'a jamais pardonné.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

L'ORDONNANCE D'UNE COUR DU QUÉBEC PORTANT PRODUCTION D'UN DOCUMENT AU PROCÈS D'AGENTS DE LA GRC

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question découle de toutes celles qui ont déjà été posées au solliciteur général. Comme il le sait, un juge de la Cour supérieure du Québec a ordonné à un témoin à décharge de présenter un certain document au tribunal. Le ministre se rend-il compte qu'en faisant obstacle à la présentation de ce document, il défie le tribunal et empêche un Canadien qui veut obtenir des preuves à sa décharge d'obtenir justice?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je me demande si le député se rend compte lui-même que ce serait déplacé de ma part de commenter les preuves qui ont été demandées ou présentées pendant le procès qui se déroule maintenant à Montréal. J'ai suivi le procès et je sais que la GRC a cherché le document en question et que le témoin de la GRC a témoigné à ce sujet.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le ministre se rend sans doute compte qu'il fait obstruction à la justice et que c'est presque aussi grave de la part du solliciteur général que si c'était le ministre de la Justice lui-même qui le faisait.

ON DEMANDE DE PERMETTRE AU JUGE DE VOIR LE DOCUMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, en guise de question supplémentaire, je demande au ministre s'il songera à permettre que ce document soit présenté au juge, qui pourra alors décider si le document et ce qu'il contient peuvent aider à rendre justice à un Canadien qui subit maintenant un procès.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, la loi stipule que, dans le cas d'un document qui touche à la sécurité nationale ou aux relations internationales, c'est au ministre qu'il incombe de faire sa propre évaluation du document sans le présenter au tribunal. Si la loi était différente, je ferais ce qu'elle stipule, mais ce n'est pas le cas, et j'ai respecté les dispositions de la loi telles que je les comprends.